



Amiens, le **21 SEP. 2020**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Signé le 20 février 2015, le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a été prolongé jusqu'en 2022 par la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR), document construit de manière partenariale entre l'État et les collectivités. Il couvre six quartiers prioritaires : Amiens Nord, Étouvie, Salamandre-Marcel Paul, Philéas Lebesgue-Condorcet, Les Parcheminiers et Pierre-Rollin.

L'appel à projets 2021 du Contrat de Ville doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants de ces quartiers, objectif essentiel à l'heure de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois. Les projets doivent répondre aux enjeux définis au sein de notre Contrat de Ville, déclinés en 5 axes stratégiques thématiques et 8 défis prioritaires issus du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques.

Cet appel à projets s'adresse aux structures souhaitant déposer une demande de subvention pour la réalisation d'une ou plusieurs actions en quartier prioritaire s'inscrivant dans ce cadre.

La campagne de recueil des demandes **débutera le lundi 21 septembre 2020 et se clôturera le samedi 24 octobre 2020.**

Les modalités pratiques de réponses à cet appel à projets vous sont exposées dans la note de cadrage jointe à ce courrier. Vous y trouverez toutes les coordonnées et références utiles. Nos services sont entièrement mobilisés afin de vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de toute notre considération.

La Préfète de la Somme

Le Maire d'Amiens

Le Président du Conseil Départemental de la Somme

Le Président d'Amiens Métropole

Le Président de la Région Hauts-de-France

Informations sur l'Appel à projets 2021 disponibles sur le site de la Préfecture : [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr) et sur le site d'Amiens Métropole : [www.amiens.fr](http://www.amiens.fr)